

Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **24 (1879)**

Heft 23

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Mais toutes ces critiques ne sont rien auprès de celle qui se présente quand on voit le soin avec lequel l'état-major général du 3^e corps d'armée a réglé tous les détails des opérations de chaque brigade dans la division, de chaque régiment dans la brigade, et même de chaque bataillon dans le régiment. Cette tutelle abusive sur des généraux, des colonels et des chefs de bataillon tue l'initiative.

Régler par le menu tous les détails du passage de vive force de l'Andelle était déjà excessif, mais aller jusqu'à prescrire ensuite le dispositif d'attaque de Bourg-Beaudouin est abusif.

En ferait-on autant, si l'on était en présence de l'ennemi ?

Non. Eh bien, pourquoi s'éloigner autant des principes posés par l'instruction ministérielle sur les grandes manœuvres, principes en vertu desquels ces manœuvres doivent se rapprocher autant que possible des conditions normales de la guerre ? Evidemment parce que l'on ne songe pas assez à l'éducation spéciale des chefs et des troupes, éducation spéciale qui doit cependant ne viser que la guerre, rien que la guerre.

Revenons donc à des pratiques plus sages, plus vraisemblables, et par conséquent plus sérieuses. Renonçons donc enfin à mâcher la besogne de nos inférieurs sous prétexte qu'ils la dirigeront mieux. Ceux-ci ne demandent qu'à marcher sans lisières.

Donner à une colonne *la cote 151* comme point de direction est mauvais. Une cote se lit sur une carte, mais n'est pas visible sur le terrain. Or, un débouché tactique à travers la campagne doit toujours être marqué par un objet existant à la surface du sol. Quand il n'en existe pas, un officier d'état-major doit être envoyé à la tête de la colonne, pour la conduire vers le point où le général veut que celle-ci aille s'établir.

Prescrire à un régiment d'occuper *un mouvement de terrain*, même en spécifiant que ce mouvement de terrain est compris entre le chemin de fer et la route de Rouen, ne nous semble pas suffisant, car il y a des mouvements de terrain qui sont des élévations et d'autres des dépressions. Généralement, à une élévation correspondent une ou deux dépressions, et à une dépression correspondent une ou deux élévations. Le chef de ce régiment a dû être quelque peu embarrassé.

BIBLIOGRAPHIE

Die Körper-Uebungen in den Volksschulen als Mittel zur Militär-Erziehung, mit Bezugnahme auf das Wehr-System in Oesterreich-Ungarn. Ein Beitrag zur Armee-Reduktion, par *Joseph Feldmann*, ancien major. Vienne, Seidel et fils, 1879, 1 brochure in-8 de 32 pages.

Cette brochure reproduit une série d'articles publiés par le journal *Le Vétéran* et qui ont été très remarqués. Il est question trop souvent, en Autriche, de réduire soit le chiffre de l'armée active, soit la durée de la présence effective sous les drapeaux ; cela par nécessité financière et au risque de bouleverser toute l'organisation actuelle, à peine en voie de prendre la stabilité désirable. L'auteur, un soldat expérimenté, pense qu'on pourrait diminuer le temps de l'instruction militaire sans trop d'inconvénients ni de secousses, à la condition qu'on s'y prenne plus tôt pour former les individus. Il désirerait, à l'instar de ce qu'a prévu notre nouvelle loi militaire suisse, introduire dans toutes les écoles civiles de la jeunesse, un enseignement élémentaire, notamment de la gymnastique, de l'escrime, de la natation, et il estime que cette préparation pourrait permettre d'abrégier la durée des écoles et cours des recrues et devenir la base d'autres réformes militaires répondant aux vœux d'économie du public. Cette thèse est fort bien traitée dans l'intéressante brochure de M. le major Feldmann, et l'on ne peut, en Suisse surtout, que sympathiser avec les vues qu'il y développe.

Les journaux militaires français parlent avec éloge de ce travail ; l'*Avenir militaire*, dans son numéro du 21 octobre écoulé, en recommande la lecture aux personnes qui, en France, s'occupent aussi de la grave question d'une réduction dans la durée du service.

Origines de la tactique française, par M. le capitaine Hardy, 1 vol., chez Dumaine.

Il y a quelque temps déjà, la maison Dumaine a édité, sous le titre : *Origines de la tactique française*, l'un des ouvrages militaires les plus remarquables qui aient paru depuis que les officiers de notre armée, instruits par les désastres de 1870, ont compris que l'étude était pour eux le plus sûr moyen d'en éviter le retour.

Ce livre est dû à M. le capitaine Hardy, adjudant-major au 130^e régiment d'infanterie, fort connu du public militaire, tant par sa collaboration au *Journal des sciences militaires* que par ses conférences à la Réunion des officiers. Ce jeune capitaine, travailleur infatigable, est du nombre des officiers de l'armée active qui ont considéré comme de leur devoir de développer les connaissances de leurs camarades de la réserve et de l'armée territoriale. Depuis plusieurs années, il leur fait chaque hiver des conférences que ceux-ci suivent avec le plus grand intérêt. Il avait commencé ces entretiens par une *Etude sur les travaux de campagne* dont la publication n'a pas peu contribué à faire rentrer dans le domaine technique de l'arme à laquelle appartient M. Hardy cette partie essentielle de son rôle sur le champ de bataille que le génie militaire lui avait indûment enlevée. Puis il a fait les conférences sur la tactique proprement dite, qui viennent d'être réunies sous la forme d'un volume.

Nous savions que ce premier volume devait être suivi d'un autre, et nous attendions celui-ci pour rendre compte de l'ouvrage complet, mais le second volume ne sera pas terminé avant plusieurs mois, et nous tenons à faire connaître dès à présent le plan de l'œuvre entreprise par ce studieux officier.

Un court avant-propos, une introduction développée, deux parties historiques et un répertoire, tel est le canevas du premier volume.

Dans l'avant-propos, l'auteur donne quelques définitions générales destinées à ceux de ses lecteurs qui seraient peu au courant des termes employés dans le vocabulaire militaire.

L'introduction est un exposé rapide mais complet des transformations successives de la tactique et, par conséquent, du projet primitif de l'ouvrage entier, tel que l'a conçu M. le capitaine Hardy. Il y passe en revue les méthodes de guerre des anciens, la chevalerie du moyen âge, la création des premières armées permanentes, les formations des troupes françaises à l'époque de la Renaissance, le rôle prépondérant de l'arme de main, c'est-à-dire de la baïonnette dans les deux derniers siècles, et celui de l'arme de jet depuis une trentaine d'années. Cet exposé est parfait.

Les deux parties historiques qui le suivent en sont le développement. La première traite de la tactique des Grecs et des Romains ; la deuxième, de la tactique du moyen âge. L'une et l'autre sont d'une lecture instructive et même fort attrayante, ce qui est un véritable succès, étant donné le caractère spécial et quelque peu aride des matières étudiées. Il est vrai que M. le capitaine Hardy y a groupé, d'une manière tout à fait habile, les principaux faits de l'histoire militaire depuis le passage du Granique jusqu'à la bataille de Montlhéry. Ce texte est orné d'excellentes gravures, de vignettes et de figures très soignées, ainsi que de plans de batailles, dont la vue permet de se rendre compte des armes employées aux diverses époques, des costumes, des machines, des dispositions des

troupes, etc. L'édition en est même luxueuse. Tout contribue donc à rendre cet ouvrage digne des bibliothèques des savants et des officiers.

Les citations des ouvrages consultés dénotent presque toutes une profonde érudition et un grand esprit d'observation. En voici une au hasard. C'est l'allocution d'Henri V, roi d'Angleterre, le soir de la bataille d'Azincourt, aux chevaliers français prisonniers qui, en petit nombre, avaient survécu à cette épouvantable défaite : « Ce ne sont pas, leur dit-il, les Anglais qui vous ont vaincus ; c'est Dieu, c'est Notre-Dame, c'est Monseigneur saint Georges qui ont voulu punir vos péchés. Car vous vous mettez en campagne en orgueil et en grande bombance ; vous ne respectez ni filles, ni femmes ; vous pillez le plat pays et les églises. Aussi longtemps que vous agirez ainsi, Dieu vous abandonnera. Jamais les gens venus avec moi d'outre-mer n'en ont fait autant ; jamais ils n'ont porté le feu en France ; ou, s'ils l'ont fait, nous en avons tiré justice. » Voilà un témoignage indéniable de la prétendue bienveillance que la noblesse témoignait alors aux vilains et aux manants.

Pour terminer, nous ne saurions mieux montrer la valeur réelle de l'ouvrage de M. le capitaine Hardy qu'en disant que le ministère de la guerre en a fait don à toutes les bibliothèques de garnison, et qu'il a été inscrit au catalogue des livres de prix et des bibliothèques scolaires ou populaires par les trois commissions, supérieure, secondaire et primaire de l'instruction publique. Enfin, du gros volume de bibliothèque, dont le prix est relativement élevé, la maison Dumaine a eu l'heureuse idée d'extraire trois livres illustrés moins coûteux et qui sont respectivement intitulés : *L'Art de la guerre chez les anciens* ; *les Armées féodales* ; *la Guerre de Cent-Ans*.

Nous souhaitons que M. le capitaine Hardy termine le plus tôt possible ce travail qui, nous le répétons, est à tous les points de vue l'un des plus remarquables que les officiers nous aient donnés dans ces dernières années.
(*La République française* du 13 sept. 1879.)

Manuel de fortification de campagne, par le lieutenant-général Brialmont, inspecteur général des fortifications et du corps du génie. Bruxelles 1879. Muquardt, Merzbach et Falk, éditeurs. 1 volume in-8° de 418 pages, avec 313 figures et 4 plans, prix 6 francs.

Le savant et infatigable général belge avait rendu un grand service aux études militaires par sa publication d'il y a quelques années intitulée *La Fortification du champ de bataille*.

Le *Manuel* que nous annonçons aujourd'hui contient un résumé didactique de quelques chapitres, revus et complétés de cet important ouvrage, avec adjonction de huit chapitres nouveaux, de diverses *annexes*, et de nombreux détails d'exécution, rendus nécessaires par la destination spéciale de ce guide essentiellement pratique.

La fortification du champ de bataille expose et discute des idées et des principes sur lesquels les ingénieurs et les tacticiens ne sont pas entièrement d'accord jusqu'ici. Ces discussions ne pouvaient être reproduites intégralement dans un livre destiné à l'enseignement. L'auteur n'y a inséré que ce que tout officier de troupe doit savoir, en fait de fortification, pour la défense des positions et des postes. Ce minimum indispensable s'appelle *fortification improvisée* ou *fortification de campagne*.

Toutefois l'honorable général n'a pas réduit son livre à ce qui est indispensable pour apprendre aux soldats et au cadre inférieur à creuser des trous de tirailleurs, à préparer des embuscades, à faire des tranchées-abris, des épaulements pour pièces de campagne et d'autres travaux improvisés. Il a cru rationnel et convenable, contrairement à la méthode de

quelques faiseurs du jour, d'exposer aux officiers qui auront à enseigner ces travaux, les principes et les vues d'ensemble qui doivent présider à leur établissement. L'art de retrancher une position, un camp ou un poste, ne s'apprend pas comme on apprend le catéchisme ou l'école du soldat. Un peu de discussion est donc nécessaire, même dans un livre qui porte le titre modeste de *manuel* pour rattacher les prescriptions techniques ou réglementaires aux règles fondamentales de l'art de la guerre et spécialement de la fortification. L'on en a exclu que ce qui est du domaine des troupes de l'artillerie et du génie, lesquelles ont des éléments et des moyens d'exécution qui les rendent seules aptes à construire certains travaux. Dans plusieurs pays on a eu le tort de comprendre ces travaux parmi ceux qui doivent être enseignés à l'infanterie. L'instruction de cette arme a pris en effet de tels développements depuis quelques années qu'il importe de ne pas lui imposer l'étude de matières qui peuvent être sorties de sa spécialité.

Bien que le *Manuel de fortification de campagne* ait été rédigé pour l'instruction de l'armée belge, il peut s'appliquer indifféremment et avec fort peu de variantes dans toutes les autres armées. La plupart des dispositions nouvelles qu'il contient ont été exécutées à titres d'essai, par le régiment du génie, en garnison à Anvers, et toute troupe du génie les exécuteront aussi aisément.

Cet ouvrage purement didactique, ne fait donc pas double emploi avec la *fortification du champ de bataille*, publiée par le même auteur l'année dernière. Il est plutôt la conclusion de celui-ci, ou, pour mieux dire, son complément pratique.

Les dispositions générales pour la défense des positions sont arrêtées par l'état-major général, et communiquées par lui aux commandants des corps et des divisions. Ceux-ci prennent ensuite les dispositions particulières qu'ils jugent utiles pour atteindre le but qui leur est indiqué. Quant aux détails, ils sont laissés à l'appréciation des chefs de corps, des chefs de détachement ou des chefs de poste, à qui les commandants des divisions ne communiquent que des instructions générales.

Au besoin, tout commandant de troupe, s'il n'a pas reçu ou n'a pu recevoir ces instructions, doit faire exécuter, sous sa responsabilité, les travaux nécessaires : *dans la défensive*, pour occuper le terrain qui lui est assigné, s'y maintenir, arrêter éventuellement la poursuite et tenir l'ennemi en respect jusqu'à l'arrivée des réserves ; *dans l'offensive*, pour s'établir fortement sur une position qu'il vient d'emporter, se mettre à l'abri des retours offensifs de l'ennemi, ou créer des points d'appui solides, pouvant assurer sa retraite en cas d'insuccès.

Pour ces travaux le *Manuel de fortification de campagne* sera un guide facile à suivre et suffisamment complet.

Il rendra également service aux officiers qui voudront étendre le cercle de leurs connaissances par l'étude de la fortification mixte et de la fortification permanente.

Les principes de ces diverses branches de l'art défensif sont, en effet les mêmes, et les différences ne se manifestent que dans les applications qu'on en fait.

Leitfaden für den Unterricht im Pionnierdienste, à l'usage des écoles militaires de Vienne et de Neustadt et des volontaires d'un an, par le capitaine de pionniers A. Pukl. 1^{re} partie. Vienne, Seidel et fils, 1879. Une brochure in-8, avec figures.

Ce guide du service de pionniers, édité par la *Revue Streffleur*, a été élaboré par ordre du ministère de la guerre pour servir à l'enseignement officiel de cette branche de plus en plus importante de la tactique moderne. Travaillé et coordonné avec soin, il embrassera tout ce qui se rattache à

son sujet en divisant la matière en deux parties principales : une théorique et une pratique.

La I^{re} partie, que nous venons de recevoir, comprend les connaissances préliminaires, c'est-à-dire des données diverses sur les préparatifs de construction, sur les mesurages, les nivellements, les piquetages et profils, les matériaux, etc. Elle compte 119 pages, soit 272 articles répartis dans 6 chapitres, avec 7 planches comprenant 247 figures d'une exécution soignée.

La II^e partie, qui sans doute ne tardera pas à paraître, traitera des travaux de pionniers proprement dits, à l'exception de la fortification de campagne. Il est bien à présumer qu'elle méritera les mêmes éloges que la I^{re} partie.

CIRCULAIRES ET PIÈCES OFFICIELLES.

En date du 4 septembre, le Conseil fédéral a sanctionné le règlement ci-après pour les examens de la section militaire de l'Ecole polytechnique suisse.

Art. 1. La Commission d'examens se compose du premier professeur de sciences militaires, qui est en même temps chef de la section des sciences militaires, en qualité de président, d'un délégué du Département militaire fédéral et d'un délégué du Département fédéral de l'Intérieur.

La Commission d'examens se réunit à la fin de chaque semestre, pour discuter les résultats des examens et la note générale à donner aux étudiants et aux auditeurs qui ont assisté aux cours prescrits.

Les professeurs des diverses branches militaires assistent à la conférence avec voix délibérative, s'ils ne sont pas déjà membres de la Commission d'examens.

Art. 2. L'année scolaire de la section militaire comprend deux semestres, dans lesquels on donnera, dans la règle, les cours suivants :

- 1^o Organisation de l'armée;
- 2^o tactique;
- 3^o géographie militaire et situation stratégique de la Suisse;
- 4^o histoire de la guerre;
- 5^o balistique;
- 6^o théorie du tir avec exercices pratiques;
- 7^o étude des armes;
- 8^o fortifications.

Ces cours peuvent être augmentés suivant les besoins, par décision de l'autorité.

Il n'est pas interdit aux élèves de répartir les cours sur plusieurs semestres.

Art. 3. L'examen dans les divers cours a lieu à la fin du semestre dans lequel ils ont été donnés.

L'époque de l'examen est fixé par le chef de la section, d'accord avec le président du Conseil d'école; il en sera donné connaissance aux membres de la Commission d'examens.

Art. 4. L'examen peut, au gré des professeurs, avoir lieu par écrit, oralement ou pratiquement.

Les examens ont pour but de constater le degré d'instruction des élèves au point de vue des sciences militaires, ainsi que leur aptitude dans les cours techniques. Les sujets d'examens seront préparés dans ce sens, et il est loisible à chaque professeur de résumer en une seule note les notes spéciales obtenues par un élève dans les divers cours donnés par le professeur.

Art. 5. Chaque professeur donne les notes pour chaque cours suivi, d'après le résultat de l'examen et les expériences faites dans le cours du semestre.

Ces notes sont présentées par le président de la Commission d'examens, aux séances semestrielles.

Après avoir pris connaissance des résultats des examens et avoir entendu les professeurs respectifs, la Commission d'examens donne la note générale requise par l'art. 95 de la loi sur l'organisation militaire fédérale et qui doit être considérée comme justification suffisante si elle donne les chiffres I (très bien) ou II (bien), tandis que les notes générales III, IV et V sont regardées comme insuffisantes et ne remplissant pas les conditions exigées par l'art. 95 précité.